

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 août 2020

CP2020_08_28
id. 5325

Le 25 août 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à M. ASTRUC), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Sont absents :

M. WEILL

Le quorum légal est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**QUALIFICATION DES SITES DE VISITES
COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la qualification de sites de visites permet de soutenir les projets d'appui à la structuration de pôles thématiques confortant l'offre de visites ainsi que la mise en place de dispositif d'appui pour l'adaptation, la modernisation et l'accueil dans les sites publics. Ils concernent :

- appui à l'étude (muséographie, scénographie) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT,
- aide à l'investissement (interprétation, outils numériques, traduction de visites...) avec un taux de subvention départementale fixé à 30 % du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants.

Porteur de projet : Commune de Castelsarrasin

1 - Étude pour la création d'une exposition autour de Firmin Bouisset à la maison d'Espagne :

La commune de Castelsarrasin souhaite créer un espace "Firmin Bouisset" au sein de la maison d'Espagne. Celui-ci sera géré via une convention d'intérêt public liant l'association "Espace Firmin Bouisset" et la commune de Castelsarrasin.

L'accueil de cet espace sera une réelle opportunité :

- pour le territoire, afin de faire rayonner la ville, de drainer et de capter des visiteurs en diversifiant l'offre touristique intercommunale,
- pour les locaux, habitants et écoles, l'objectif serait de se réapproprier ce pan de leur histoire,
- pour le tourisme, une création d'un pôle d'animation culturelle économique et pédagogique, de circuits touristiques intercommunaux afin de capter les visiteurs plus longuement sur le territoire.

La phase étude est prévue sur une durée de 4 semaines.

Le coût :

Le coût de cette phase étude s'élève à 11 500 € HT soit 13 800 € TTC.

La subvention départementale proposée :

La subvention du Département proposée s'élève à 3 000 €, correspondant à 30 % du coût subventionnable plafonné à 10 000 € HT pour cette phase étude.

2 – Création d'un lieu vitrine dédié à Firmin Bouisset au sein de la maison d'Espagne :

Afin de pouvoir accueillir le public au sein de cet espace, un programme d'aménagement scénographique spécifique doit donc être mis en œuvre par la commune.

L'ensemble de cet investissement porte sur des matériels et matériaux mis en œuvre afin de réaliser la scénographie. Il s'agit de la mise en place de mobilier d'exposition et de déambulation avec l'installation d'une signalétique et de 3 postes multimédia pour diffusion de films ou éléments interactifs avec le public.

Le coût :

Le coût de cet aménagement s'élève à 17 667 € HT soit 21 200 € TTC.

La subvention départementale proposée :

La subvention du Département proposée s'élève à 4 500 €, correspondant à 30 % du coût subventionnable plafonné à 15 000 € HT pour cette phase d'aménagement scénographique.

Le plan de financement général de l'opération globale :

L'opération globale s'élève donc à 29 167 € HT soit 35 000 € TTC.

- Subvention du Département (étude)	3 000 €
- Subvention du Département (investissement)	4 500 €
- Région Occitanie	8 750 €
- Autofinancement	18 750 €

Total	35 000 €

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 20421, sous-fonction 94 (TSVI).

Autorisation de Programme 2020	20 000 €
Engagement à la présente commission	7 500 €
Restant disponible sur l'exercice 2020	12 500 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique de soutien à la qualification des sites de visites, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 7 500 € à la commune de Castelsarrasin (3 000 € de frais d'étude et 4 500 € d'investissement) pour la création d'un espace « Firmin Bouisset » au sein de la maison d'Espagne ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée à l'article 20421, sous fonction 94 (TSVI) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Philippe Bésiers, au titre de sa procuration donnée à Madame Marie-José Mauriège, ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC